

du 13 Mai 1971

portant nomination de Mr François PARLISO
en qualité de Directeur de la Marine
Marchande

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°38/PR/MTPPT du 18 juin 1968, portant code de la
Marine Marchande de la République du Dahomey, modifiée par l'ordon-
nance n°69-49/PR/MAE. du 9 décembre 1969 ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le décret n°172/PR/MTPPT du 18 juin 1968, portant création d'une
Direction de la Marine Marchande et notamment son article 2;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.-Mr François PARLISO, précédemment Directeur Adjoint, est nommé
Directeur de la Marine Marchande.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Mai 1970,
sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Mai 1971

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Le Ministre des Travaux Publics, Mines
et Transports,



Gabriel LOZES

AMPLIATIONS: PCP 6 - MCP 3 - MTPMT 4 - Ministères 11 - Ht.Com. 3 - CS 6 - SGG 4 -
IAA-DCCT-DN-IGP-JORD-Gde Chanc.6 - DEP-DGAJL-Dtion.Stat.6 - Trésor 4 -
DB-DC-CF-Solde 4 - Dir.Port-Capitainerie 2 - DFP 6 - Intéressée 2 -